

Arrêté n° 1800 CM du 9 octobre 2024 portant nomination de M. Léopold BIARDEAU en qualité de délégué interministériel en charge du climat

(NOR : IGA24000145AC)

Paru in extenso au journal officiel n°115 N du 11/10/2024 à la page 19085 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 29/10/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi du pays n° 2021-31 du 27 juillet 2021 portant modification de la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels et relatif aux délégués interministériels ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 9 octobre 2024,

Arrête :

Article 1er. *Rédaction issue de Arrêté n° 1881 CM du 24 octobre 2024*

M. Léopold BIARDEAU est nommé en qualité de délégué interministériel en charge du climat et du développement durable à compter du 14 octobre 2024.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 octobre 2024.
Minarii GALENON-TAUPUA

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1800 CM du 9 octobre 2024 portant nomination de M. Léopold BIARDEAU en qualité de délégué interministériel en charge du climat](#), JOPF n° 115 N du 11/10/2024 à la page 19085
- [Arrêté n° 1881 CM du 24 octobre 2024](#), JOPF n° 122 N du 29/10/2024 à la page 20115